

SYNDICALISME OU PATERNALISME: FORCER OU SUBIR SON DESTIN...

Certains de nos compagnons les plus convaincus nient le caractère «spontané» du syndicalisme révolutionnaire. *«Possible, disent-ils, que la lutte de classe soit le sol où se lève la moisson... mais celle-ci dépend de semences recueillies en des têtes pensantes... que ne portent pas des corps ouvriers».*

On reprendra le débat. Mais ce patronage - que l'on prétend nécessaire - même intellectuel et désintéressé, même s'il ne peut être soupçonné de mobiles sordides - justifie en son principe les tutelles paternalistes ou les subordinations politiques que l'on veut imposer au mouvement ouvrier.

La révolution libératrice serait-elle déterminée par cette... «insémination artificielle»? Vue de l'esprit! On lève une moisson sur un sol favorable, par des semences sélectionnées. Mais pour bâtir, il faut des matériaux et des hommes. Si la classe ouvrière ignore ce qu'il faut détruire et construire, il faudra non des inspireurs désintéressés, mais des chefs autoritaires. Pour contrôler «l'éternelle mineur», discipliner les bras, fixer les exécutants aux machines ou les aligner en formations de parade ou de combat... les partis et l'Etat offrent leurs lois et leurs hommes...

Le même principe, le même esprit oriente ainsi des démarches apparemment divergentes et contradictoires.

Douterait-on encore de la subordination mécanique de la direction de la C.G.T. au parti poststalinien? Naïveté, qui traduit l'inconscience ou l'imposture. Depuis le 13 mai, toutes les résolutions et décisions de la C.G.T. s'inscrivaient dans un «protocole» établi au siège du Parti. Aussi bien les appels aux autres centrales que les «débrayages» dont le succès médiocre encouragea... «l'immobilisme» généralisé. Parallèlement une propagande qui atteignait le paroxysme verbal... pour se perdre dans une prudente opposition parlementaire. On allègue la discordance entre les intentions du sommet et les désirs de la base. Comme si l'état-major s'inquiétait du moral de la troupe, quand l'offensive est décidée. Le «dégonflage» s'explique beaucoup plus aisément, par l'hypothèse d'une manœuvre, prévenant et paralysant une résistance... efficace.

A l'autre pôle, sévit «le neutralisme syndical», pour qui les contingences politiques ne relèvent pas de la compétence de groupement... «corporatifs» et économiques. Passivité qui ne saurait nous émouvoir, si l'on ne se référait à la Charte d'Amiens, si l'on n'alléguait la volonté d'indépendance du syndicalisme ouvrier.

Le texte de 1906 qui déduit, en une rigoureuse clarté, la nécessité révolutionnaire de la condition des salariés, sert d'alibi à ceux qui, volets clos et boules dans les oreilles, limitent le monde aux dimensions de leur cuisine. Mais le syndicalisme révolutionnaire s'est formé par réaction contre le corporatisme neutre, avant de mûrir dans la répudiation du réformisme gouvernemental et des influences doctrinales. Il n'est a-politique qu'à l'égard des politiques qu'on veut lui imposer de l'extérieur. Lorsqu'un parti prétend éliminer les autres par la force, le syndicalisme combat pour son existence, pour la liberté du mouvement.

C'est justement parce qu'il a son indépendance organique et morale lui confère une autorité supérieure à celle des partis, qu'il est le plus qualifié pour représenter les intérêts ouvriers.

Or, un coup d'Etat ne réussit que s'il s'appuie sur les forces réactionnaires et sur une caste de

déclassés. Le bouleversement politique porte fatalement des effets sociaux et économiques, dont le désarmement de la classe ouvrière reste la condition préalable.

Deux exemples allemands nous éclairent en s'opposant. En mars 1921, le putsch Kapp-Lüttwig, accompli par les mercenaires d'Ehrhardt chassait de Berlin le gouvernement socialiste... et contre-révolutionnaire Bauer-Noske, que la Reichswehr refusait d'intervenir, la grève générale sauvait la République de Weimar. Le 28 janvier 1933, le dernier chancelier de celle-ci Von Schleicher démissionne. Aucune réaction ouvrière. Le 30 janvier, Hitler prend le pouvoir. Moins d'un an après, il n'y a plus de syndicats allemands.

Ne cherchons pas dans ce rappel des allusions à la politique française. Certes, notre deuxième quinzaine de mai 1958 évoque par certains aspects le mars 1921 allemand. Il n'y eut cependant, en France ni putsch, ni grève générale (sauf l'honorable et efficace exception, de l'Enseignement). Tout se passe régulièrement, pacifiquement. Et les libertés syndicales sont respectées.

Tolérance dont on se féliciterait si elle ne semblait récompenser la sagesse légaliste des centrales dites libres. Aux heures les plus critiques, le bureau F.O. a dépassé la C.F.T.C. dans la vertueuse respectabilité. Et comme il s'est senti soulagé par la procédure qui a conféré une autorité légitime au gouvernement de Gaulle. Le respect de «la forme»?... Hitler en 1933 et Pétain en 1940 auraient pu l'alléguer. Sans doute le danger est-il moins oppressant. Mais sous le consentement des bureaucrates syndicaux, d'autres défaites transparaissent.

Au gouvernement doté de pleins pouvoirs, des secrétaires confédéraux espéraient-ils quelque fau-| teuil ou quelque strapontin? L'un d'eux l'a avoué, en termes clairs... et ce n'est pas un homme à chercher le risque, à vivre dangereusement. Son accès de sincérité prouve qu'il ne craignait aucune réprobation humiliante, qu'il escomptait une audience assez favorable.

Il y eut des précédents... au temps de la C.G.T. unique de 1945 à 1947. Mais à cette promotion... exceptionnelle, on préfère une institution permanente. On ne demandera pas à l'organisation syndicale de «prêter» certains de ses hommes hautement qualifiés. On lui proposera une intégration définitive dans l'appareil d'Etat. La nouvelle Constitution attribuerait aux syndicats une fraction du pouvoir législatif...

On nous dira que c'est une étape nouvelle de la politique de la présence et qu'il n'y aura rien de changé dans l'essentiel... que ce n'est pas nouveau en France... que ce n'est pas particulier à la France.

Raison de plus pour tirer de cette conclusion logique un motif d'opposition permanente, irréductible, qui vise la racine du mal, qui doit contrarier aussi bien la colonisation brutale d'un Parti (pimature de l'Etat futur) que l'enlisement progressif dans l'Etat actuel.

Le mot se révèle aussi bien par le conformisme post-stalinien, par le neutralisme respectueux de l'ordre établi, par le soutien plus ou moins avantageux d'un Etat fort. Il s'agit dans tous ces cas, de confier à une puissance tutélaire le règlement des affaires ouvrières. Il s'agit de consacrer l'avilissement du syndicalisme ouvrier.

Alors la cure ne dépend plus d'une thérapeutique savante, mais de la personnalité du malade. III ne suffit pas de vouloir. On ne peut pas toujours ce que l'on veut. Mais si l'on ne veut rien, on ne peut se plaindre de son impuissance.

Roger HAGNAUER.
